

Astrida, le 19 Octobre 1950.-

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 2901 / C.A.C.

ASTRIDA



1514

M

Objets:

Virement C.G.922, caisse  
du Pays du Ruanda.-

Compte I942 C.G.I. Astrida.

Monsieur le Gérant,

J'ai l'honneur de vous demander de virer au  
crédit du C.G.922, Caisse du Pays du Ruanda, par le débit  
de mon compte I942 C.G.I. Astrida, la somme de CENT TRENTE  
DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS, 50 centimes.  
(132.384,50 frs).

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance  
de ma considération très distinguée.

Le Comptable C.A.C.  
A.STRIJbos.

Monsieur le Gérant de la B.C.B.

à

USUMBURA.